

RAPPORT

DREAL Occitanie

Direction Écologie

Délégation de bassin
Adour-Garonne

Novembre 2019

Directive Inondation Bassin Adour-Garonne

Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Lourdes

Cartographie des surfaces inondables et des risques

Résumé non technique



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Affaire suivie par

Délégation de bassin Adour Garonne
Tél. : 05 61 58 50 00
Courriel : directive-inondation.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

DREAL OCCITANIE

Relecteur

Pascal HAURINE / DDTM 65 – SERCAD

Arnaud BENALET / DREAL OCCITANIE – Délégation de Bassin Adour Garonne

Table des matières

1 - LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE INONDATION.....	4
2 - OBJECTIFS DE LA CARTOGRAPHIE DES SURFACES INONDABLES ET DES RISQUES D'INONDATION.....	5
3 - LE TERRITOIRE À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DE LOURDES.....	6
4 - LA CARTOGRAPHIE DU TRI DE LOURDES.....	6

1 - La mise en œuvre de la Directive Inondation

Une cartographie s'inscrivant dans le cadre de la Directive Inondation

La mise en œuvre de la Directive Inondation vise à fixer un cadre d'évaluation et de gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin Adour Garonne tout en priorisant l'intervention de l'État pour les territoires à risque important d'inondation (TRI).

Acquis du 1^{er} cycle de la Directive Inondation sur le bassin Adour-Garonne

Sur le bassin Adour-Garonne, 18 TRI ont été sélectionnés par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 11 janvier 2013. Cette sélection s'est appuyée sur 3 éléments : le diagnostic de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI), l'arrêté national définissant les critères de sélection des TRI, la prise en compte de critères spécifiques à certains territoires du bassin en concertation avec les parties prenantes du bassin.

L'identification des TRI obéit à une **logique de priorisation** des actions et des moyens apportés par l'État dans sa politique de gestion des inondations. À cet effet, les 18 TRI sélectionnés ont fait l'objet :

- d'une **cartographie** des surfaces inondables et des risques pour les phénomènes d'inondation caractérisant le territoire,
- de **stratégies locales de gestion des risques d'inondation** nécessitant un engagement des acteurs locaux dans leur élaboration s'appuyant notamment sur un partage des responsabilités, le maintien d'une solidarité amont-aval face aux risques, la recherche d'une synergie avec les autres politiques publiques.



Précision sur le 2^{ème} cycle

Tandis que le 1^{er} cycle de la Directive inondation se poursuit sur le bassin Adour-Garonne avec la mise en œuvre du PGRI 2016-2021 et des SLGRI au travers notamment des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) et du plan Garonne, les travaux préparatoires du 2^e cycle sont d'ores et déjà à l'œuvre afin de respecter le calendrier de la Directive.

Conformément aux exigences nationales, afin de poursuivre la dynamique engagée et concentrer l'énergie des acteurs sur la mise en œuvre, les documents issus du 1^{er} cycle ne sont mis à jour que si cela s'avère nécessaire pour tenir compte d'une évolution de l'état des connaissances ou d'évènements significatifs nouveaux remettant en cause leur validité.

Entre 2011 et 2017, il n'y a pas eu d'évolution majeure des données d'aléas et des données d'enjeux qui nécessiterait de refaire les EAIP et de recalculer les indicateurs. C'est pourquoi pour le 2^e cycle, il a été décidé de compléter l'EPRI de 2011 par un addendum permettant d'intégrer les événements historiques marquants intervenus après 2011.

Les concertations locales qui ont été menées sous l'égide des préfets de département ont conduit à proposer l'ajout d'un nouveau TRI sur Lourdes (Hautes – Pyrénées), à étendre le TRI de Toulouse sur la commune de Lacroix – Falgarde (Haute – Garonne) et à retirer les communes d'Yves et Châtelailon – Plage du TRI Littoral-Charentais – Maritime (Charente – maritime). Ces communes étant intégrées au TRI de La Rochelle – Île de Ré. Le 16 octobre 2018, le préfet coordonnateur de bassin a élargi la liste à 19 TRI, en concertation avec les parties prenantes.

Le TRI de Lourdes a été retenu au regard des débordements du Gave de Pau. La qualification de ce territoire en TRI impliquera l'élaboration d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) qui déclinera les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations du PGRI 2016-2021, arrêté le 1er décembre 2015 à l'échelle d'un bassin de risque cohérent et engage l'ensemble des pouvoirs publics concernés territorialement.

Pour la définition de cette stratégie, le TRI constitue le périmètre de mesure des effets et éclaire les choix à faire et à partager sur les priorités. La cartographie des surfaces inondables et des risques apporte un approfondissement de la connaissance en ce sens pour 3 scénarii pour les débordements de cours d'eau :

- les événements fréquents (d'une période de retour entre 10 et 30 ans) ;
- les événements d'occurrence moyenne (généralement d'une période de retour comprise entre 100 et 300 ans) ;
- les événements exceptionnels (d'une période de retour de l'ordre de la millénale).

2 - Objectifs de la cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation

En dehors de l'objectif principal décrit plus haut, de contribution à la connaissance de l'exposition des enjeux du TRI aux inondations pour différents scénarii d'inondation, pour éclairer notamment l'élaboration puis la mise à jour des PGRI, ces cartes de surfaces inondables et de risques d'inondation visent à enrichir le porter-à-connaissance de l'État dans le domaine des inondations et à contribuer à la sensibilisation du public.

À l'instar des atlas de zones inondables (AZI ou CIZI), les cartes contribueront à la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme et l'application du droit des sols par l'État et les collectivités territoriales, selon des modalités à adapter à la précision des cartes et au contexte local, et ceci surtout en l'absence de PPRi ou d'autres documents de référence à portée juridique.

Par ailleurs, le scénario « extrême » apporte des éléments de connaissance ayant principalement vocation à être utilisés pour préparer la gestion de crise.

Les cartes « Directive Inondation » n'ont pas vocation à se substituer aux cartes d'aléa des PPRi (lorsqu'elles existent sur les TRI) dont les fonctions et la signification ne sont pas les mêmes.

Il est à noter que cette cartographie du TRI est partielle. En effet, tous les cours d'eau situés dans le périmètre du TRI (notamment les affluents) n'ont pas été étudiés, ce qui conduit à une analyse non exhaustive des enjeux sociaux et économiques sur l'ensemble du TRI.

3 - Le Territoire à Risque Important d'Inondation de Lourdes

Le TRI de Lourdes concerne l'aléa de débordement du Gave de Pau sur une commune : Lourdes, située dans le département des Hautes Pyrénées.

La commune a été touchée récemment par de fortes crues (2012 et surtout 2013) ayant occasionnés des désordres importants.

Le TRI de Lourdes regroupe 202 habitants permanents et 1064 emplois exposés aux débordements du Gave de Pau.

Sa population saisonnière s'élève à 29 199 habitants, soit 303 % du nombre total d'habitants permanents (données 2014). Ce territoire se caractérise par une forte pression touristique. Elle accueille chaque année 6 millions de pèlerins ou visiteurs en grande parties aux sanctuaires Notre-Dame de Lourdes.

La commune dispose également d'un parc hôtelier de près de 12 000 chambres (soit environ 24300 lits), ce qui fait de Lourdes la deuxième ville hôtelière de France.

4 - La cartographie du TRI de Lourdes

La zone d'étude couvre une superficie de 25 km² et comprend trois modèles :

- amont : Gave de Cauterets depuis l'amont du seuil Berty, Gave d'Azun depuis l'amont du centre-ville d'Argelès-gazost et Gave de Pau depuis l'amont du pont de la RD921 à Villelongue jusqu'au pont de Fer (13 km et 12 km²) ;
- central : Gave de Pau depuis le pont de Fer jusqu'à l'aval du pont à Lugagnan (10 km et 6 km²) ;
- aval : Gave de Pau sur les communes de Lourdes à Saint Pé de Bigorre (18 km et 5 km²).

Le modèle aval est exploité sur Lourdes pour le TRI de la commune, en version limitée.

La cartographie du TRI de Lourdes se décompose en différents jeux de carte au 1/ 25 000^e pour les débordements du Gave de Pau :

- des cartes des surfaces inondables de chaque scénario (fréquent, moyen, extrême) pour les débordements du Gave de Pau. Ces cartes présentent une information sur les surfaces inondables et les hauteurs d'eau ;
- une carte de synthèse des surfaces inondables des différents scénarios pour les débordements du Gave de Pau,
- une carte des risques d'inondation (construite à partir du croisement entre la carte de synthèse des surfaces inondables et les enjeux présents au sein de ces enveloppes),

Aléa	Fréquent	Moyen	Exceptionnel
Occurrence	10 ans	100 ans	1000 ans
Probabilité d'apparition annuelle	10%	1 %	0.1 %
Débit max (m ³ /s)	400	800	1350
Fourchette d'incertitude	entre 350 et 400 m ³ /s	entre 650 et 950 m ³ /s	entre 1050 et 1350 m ³ /s
Crue historique similaire	Juin 2018	Juin 2013	/

À l'échelle du TRI de Lourdes, la cartographie des risques d'inondation fait ressortir l'estimation des populations et des emplois présentée dans le tableau joint à l'atlas cartographique et synthétisée ci-après.

	Population permanente		
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa extrême
Débordement de cours d'eau	5	170	202

	Nombre d'emplois impactés		
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa extrême
Débordement de cours d'eau	24	565	1 064

NB : La cartographie des risques d'inondation représente et décompte de manière partielle la population et les emplois exposés à l'aléa inondation par débordement de cours d'eau. En effet, elle se limite aux cours d'eau étudiés et retenus pour ce cycle de la DI.



**Direction régionale
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement Occitanie**
1 rue de la Cité administrative Bât G
CS 80002 - 31074 Toulouse Cedex

